COMMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Atelier Régional de Validation de « l'Etude de Dimensionnement des Dommages Infligés à la Production Fruitière d'Afrique de l'Ouest par les Mouches des Fruits et Plan d'Action pour une Réponse Coordonnée au Niveau Régional »

Bamako, du 29 juillet au 1er août 2008

RAPPORT GENERAL

1. INTRODUCTION

Sur invitation de la Commission de la CEDEAO, s'est tenu du 29 Juillet au 1^{er} Août 2008 à Bamako – République du Mali, au « Grand hôtel de Bamako » l'Atelier Régional de validation de « l'Etude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière d'Afrique de l'Ouest par les mouches des fruits et Plan d'action pour une réponse coordonnée au niveau régional », dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDA/NEPAD).

L'atelier a eu pour objectif principal « de valider les résultats de l'étude et plus particulièrement le plan d'action pour une réponse coordonnée contre la mouche des fruits au niveau sous régional.

Les objectifs spécifiques s'articulent autour de trois points :

- approfondir les contraintes liées à l'incidence de la mouche des fruits
- approfondir les actions et mesures d'intervention au niveau de chaque pays
- approfondir les actions et réponses à apporter pour lutter efficacement contre la mouche des fruits au niveau sous-régional

Ont participé aux travaux :

- Les représentants¹ des Etats membres de la CEDEAO : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Togo
- Des Experts et personnes ressources
- Des représentants d'organisations régionales et internationales: UEMOA, CRSA, CMA/AOC, RECAO, HUB RURAL, COLEACP/PIP, IITA.
- Les institutions techniques d'appui au processus: CILSS/INSAH,
- Et des cadres des Départements de la CEDEAO

Le Commissaire Chargé de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en Eau, Mr Ousseini SALIFOU, a représenté au plus haut niveau la Commission de la CEDEAO. La liste nominative des participants est jointe en annexe.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de son Excellence, le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine représenté par le Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées assurant son intérim. Les Ministres en charge des Départements suivants ont honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture : Agriculture ; Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Environnement et Assainissement. Les Ministres de l'Elevage et de la Pêche et de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, étaient représentés par leur Conseiller technique.

Le Commissaire Chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau,

fy

¹ Du fait de la grève du personnel de l'ASECNA, certains délégués n'ont pas pu faire le déplacement de Bamako.

a, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, Docteur Mohamed Ibn CHAMBAS, et en son nom propre, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a, en outre, situé l'importance du secteur agricole dans la création de richesses au niveau régional, l'emploi, la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le positionnement de la sous-région sur le marché international de fruits et légumes. Monsieur Ousseini SALIFOU a terminé son discours en invitant les participants à explorer les voies les meilleures pour un plan d'action à même de permettre l'accroissement de la compétitivité de nos filières agricoles, plus spécifiquement les fruits.

Le Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées de la République du Mali, a d'abord souhaité la bienvenue et un bon séjour aux participants en terre Malienne. Dans son discours d'ouverture, il a rappelé la place et le rôle socio économique de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest. Le Ministre a surtout indiqué que la validation de l'étude sur la mouche des fruits et la planification de mesures concertées contribueront à accroitre la compétitivité des filières agricoles de nos pays sur les marchés régionaux et internationaux et permettront d'assurer une meilleure croissance économique.

Aussi, a t'il vivement encouragé les participants à accorder la plus grande attention aux travaux avant de déclarer ouvert l'Atelier.

2.2. INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER

Le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, Dr Daniel EKLU, a, à titre d'introduction, présenté le contexte dans lequel se tient cet atelier, développé les processus qui militent à la réalisation de l'Etude sur la mouche des fruits et la nécessité de développer un plan d'action.

Les objectifs et les résultats attendus de l'atelier ont été partagés avec les participants.

2.3. MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ATELIER

Le bureau de l'Atelier mis en place se compose comme suit :

Président: Mali¹ (Mr Ali Abdou Gado TOURE) / Burkina (Mme OUEDRAOGO / KOULIBALY Watta Rapporteurs: Ghana (Mr Peter Maxwel BINEY)

Guinée (Mr Jean Luc FABER)

2.4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Avant le démarrage des travaux, les participants ont observé une minute de silence en la mémoire de feu Docteur John STONEHOUSE, chef de file de l'étude sur la mouche des fruits, décédé en 2007. Les travaux, marqués par des présentations thématiques, suivies d'échanges et de discussions, se sont alternativement déroulés :

- en plénière,

- en groupe de travail,

Ils ont abouti aux résultats suivants :

3. RESULTATS DES TRAVAUX

3.1. DETERMINATION DES CAUSES ET EFFETS LIES AUX MOUCHES DES FRUITS

La première session portant sur l'introduction à la problématique et la méthodologie de travail a permis de valider les causes et les effets relatifs à la mouche des fruits. Les causes principales identifiées sont les suivantes :

> Introduction de nouvelles espèces de mouches de fruits ;

> Insuffisance des méthodes appropriées et efficaces de lutte contre ce nuisible ;

¹ Avant l'arrivée de la délégation du Burkina Faso (pays qui assure la présidence en exercice de la CEDEAO), le pays hôte (le Mali) a présidé les travaux.



- ➤ Insuffisance des moyens de lutte efficace :
- Existence de variétés sensibles à la mouche des fruits dans les vergers ;
- Méconnaissance de la taxonomie des mouches, de leur biologie et leur écologie ;
- Insuffisance d'information et de formation des acteurs de la filière production de mangues sur la problématique ;
- > Manque d'entretien des vergers ;
- Insuffisance dans la mise en œuvre de la règlementation phytosanitaire (quarantaine végétale) dans les états membres ;
- > Insuffisance des moyens mis à la disposition des producteurs et des services techniques;
- Manque de politique et de stratégie de lutte coordonnée.

Les principaux effets identifiés résultant de ces causes ont été sériés comme suit :

- > Réduction des revenus au niveau des producteurs :
- > Réduction de la production exportable ;
- > Augmentation des coûts de production;
- > Impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- > Destruction et reconversion des vergers ;
- Atteinte à l'image commerciale des pays exportateurs de l'Afrique de l'ouest;
- > Augmentation de la pauvreté;
- > Diminution de la production;
- > Disparition totale, à long terme, des variétés de mangues ;
- > Perte de qualité et perte de marché;
- > Découragement à l'investissement ;
- > Pertes de devises pour les pays exportateurs.

Des contraintes de plusieurs ordres ont été également mentionnées :

- > Sur le plan organisationnel : faible diffusion de l'information et absence de comités nationaux spécifiques sur la mouche des fruits ;
- > Sur le plan de la gestion des insectes nuisibles : insuffisance des stratégies IPM ; insuffisance de formation des Producteurs ; méconnaissance des résultats de recherche sur la mouche ; faible cohérence des programmes de recherche ; etc.
- > Sur le plan phytosanitaire et de mise en quarantaine : faible coordination ;
- > Au niveau de la taxonomie et de l'identification des mouches des fruits : faible compétence des acteurs et des services techniques ;
- Au plan sectoriel sans rapport avec la mouche des fruits : insuffisance d'information sur les opportunités d'exportation et de transformation.

3.2 - VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS REGIONAL

3.2.1 - DEFINITION DES OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS

Les travaux ont permis d'aboutir à la validation des objectifs et des résultats suivants:

A - Objectif:

La mise en œuvre du plan d'action devrait permettre d'une part, de préserver et d'accroître la productivité et la production horticole comestible et le secteur d'exportation de l'Afrique de l'Ouest, et d'autre part, d'améliorer les revenus des producteurs, ainsi que et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des consommateurs. En d'autres termes, il s'agit d'assurer la disponibilité et la qualité des fruits et légumes pour les marchés locaux et à l'exportation, à travers une gestion efficace des mouches de fruits.

B – Résultats attendus

1. Les producteurs dans les pays participants sont conscients des options viables pour gérer les mouches des fruits et les appliquent.

And the second

- 2. Le niveau d'infestation des fruits par toutes les espèces des mouches des fruits sur les plantations des manguiers qui fournissent le marché d'exportation est réduit de 60% (court terme) et de 90% à moyen terme, et la production commerciale des petits vergers qui fournissent les marchés locaux et sous-régionaux augmentés de 50%.
- 3. Les interceptions des quarantaines en Europe réduites à <0.05% des conteneurs exportés vers l'UE.
- 4. Le personnel de protection des végétaux et de recherche qui participe, réalise des enquêtes compétentes et complètes sur les mouches des fruits et testent efficacement sur le terrain des nouvelles stratégies de contrôle.
- 5. L'identité et le potentiel de dommage des toutes les mouches des fruits qui affectent les fruits et légumes dans les pays ciblés sont clarifiés.

3.2.2 - VALIDATION DES ACTIONS REGIONAUX A ENTREPRENDRE

Conformément aux contraintes, objectifs et résultats, les actions à entreprendre ont été exposées et validées.

Actions à court terme :

- 1. La mise en place des comités nationaux pour la lutte contre les mouches des fruits est facilitée
- 2. La formation des acteurs (producteurs et leurs associations, services de vulgarisation) à l'utilisation sécurisée des produits homologués contre les mouches de fruits.
- 3. La dissémination à grande échelle de supports d'information, de sensibilisation et de vulgarisation adaptés aux acteurs de la filière fruits et légumes pour lutter contre les mouches des fruits est réalisée.
- 4. La disponibilité et acquisition des intrants nécessaires à la gestion des mouches des fruits sont facilitées.
- 5. Des programmes régionaux de recherche pertinents sur la gestion des mouches des fruits sont achevés et les résultats sont disséminés (cette activité contribue au résultat 4).
- 6. Des programmes régionaux courts de formation fournis, pour renforcer la capacité de gestion des insectes nuisibles pour la mouche des fruits, selon les besoins.
- 7. Du matériel de formation amélioré pour les programmes de formation des formateurs sur la technique d'application des appâts (BAT) et la technique d'éradication des mâles (MAT) est développé et diffusé.
- 8. L'analyse régionale du risque des insectes nuisibles pour les mouches des fruits sous quarantaine est complétée.
- 9. Les inspecteurs SPS reçoivent de la formation sur l'inspection des fruits avant l'exportation, particulièrement des mangues.
- 10. Le traitement à l'eau chaude des mangues exportées est piloté.
- 11.Le manuel sur le traitement des fruits et le contrôle de la qualité est préparé et diffusé.
- 12.La bibliothèque virtuelle et le centre de ressources pour la gestion des mouches des fruits sont créés.
- 13.Des protocoles standardisés d'échantillonnage concernant les estimations de dégâts, l'abondance des mouches des fruits et des parasitoïdes sont développés et diffusés à travers le réseau de recherche.
- 14.Le programme régional pertinent de recherche sur la gestion de la mouche des fruits est initié et des protocoles standardisés de recherche sont établis et diffusés.
- 15.Le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits devient opérationnel.
- 16.La mise en place d'un dispositif de fonds compétitif pour des activités de

AN

recherche et développement sur les mouches des fruits dévient opérationnel.

Actions à moyen terme :

- 1. L'infestation réduite des vergers de mangues pour l'exportation et augmentation de la production commercialisée des petits vergers.
- 2. L'homologation des nouveaux produits phytosanitaires est soutenue.
- 3. Une étude sur l'analyse, la gestion et l'assurance contre le risque est réalisée.
- 4. L'étude de faisabilité pour créer des zones à faible prévalence des insectes nuisibles est réalisée.
- 5. Le personnel SPS reçoit une formation
- 6. La formation sur la surveillance des mouches des fruits, utilisant des pièges sentinelles pour plusieurs espèces.
- 7. La réaction de la CEDEAO à la menace des mouches des fruits, comme organismes de quarantaine, est facilitée
- 8. La bibliothèque virtuelle et le centre de ressources pour la gestion des mouches des fruits sont créés.
- 9. Des protocoles standardisés d'échantillonnage concernant les estimations de dégâts, l'abondance des mouches des fruits et des parasitoïdes sont développés et diffusés à travers le réseau de recherche.
- 10.Le programme régional pertinent de recherche sur la gestion de la mouche des fruits est initié et des protocoles standardisés de recherche sont établis et diffusés.
- 11.Le réseau régional de recherche pour la gestion de la mouche des fruits devient opérationnel.
- 12.La mise en place d'un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et développement sur les mouches des fruits dévient opérationnel.
- 13.La formation des identificateurs est menée et leur équipement et matériel sont fournis.
- 14. Des services taxonomiques de soutien pour l'identification des mouches des fruits et les parasitoïdes sont fournis.

En définitive, l'atelier a validé le « Plan d'action pour une réponse coordonnée contre la mouche des fruits au niveau sous régional ».



RECOMMANDATIONS:

A l'issue des échanges et discussions en plénière, l'atelier a formulé les recommandations qui suivent :

A la Commission de la CEDEAO, l'atelier recommande:

- 1. D'initier une action régionale concertée visant à contrôler les mouches des fruits, causes de pertes économiques importantes aux principales filières fruitières dans toute l'Afrique de l'Ouest, et représentant une grave menace à la sécurité alimentaire et la consolidation du pouvoir d'achat des petits planteurs
- 2. De rester vigilante, quant à l'introduction potentielle en Afrique de l'Ouest d'autres espèces exotiques de mouches et pouvoir développer une réponse phytosanitaire adéquate, en cas de besoin.
- 3. D'organiser, dans les meilleurs délais, une réunion de concertation avec les partenaires au développement aux fins de mettre en place les ressources financières nécessaires à l'exécution efficace et efficiente du plan d'action régional (PAR) proposée par la mission exploratoire de l'Union Européenne.
- 4. De prendre les mesures adéquates afin de mobiliser les ressources financières propres pour mettre en œuvre le PAR et de susciter les initiatives des autres bailleurs de fonds allant dans le même sens.

Aux Etats membres de la CEDEAO, l'atelier recommande :

- 6. De prendre en considération les dommages infligés par les mouches des fruits dans leurs plans de réduction de la pauvreté.
- 7. D'organiser un forum national, afin de permettre la création de comités nationaux sur les mouches des fruits avec une participation publique et privée des différents intervenants des filières fruitières.

Aux bailleurs de fonds, l'atelier recommande :

- 1. Que le PAR puisse être financé aussi bien par des contributions d'ordre bilatéral que multilatéral.
- 2. Que la réponse des bailleurs de fonds puisse être coordonnée afin d'éviter une duplication des activités et afin d'assurer une garantie de fiabilité au niveau des résultats.

Fait à Bamako, le 1er Août 2008

Mme OUEDRAOGO/KOULIBALY Watta

La Présidente

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants à l'Atelier Régional de validation de l'« Etude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière d'Afrique de l'Ouest par les mouches des fruits et Plan d'action pour une réponse coordonnées au niveau régional tenu, du 29 Juillet au 02 Août 2008, au « Grand Hôtel de Bamako », expriment leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, au Gouvernement du Mali, et au peuple Malien, pour l'accueil chaleureux, dont ils ont été l'objet durant leur séjour au Mali, ainsi que les facilités mises à leur disposition pour assurer le succès de leurs travaux.

Fait à Bamako, le 02 Août 2008

POUR LA REUNION

Les Participants



COMMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Atelier Régional de Validation du Cadre Règlementaire de la CEDEAO sur l'homologation des Pesticides

Bamako, du 31 juillet au 02 Août 2008

RAPPORT GENERAL

1. INTRODUCTION

Sur invitation de la Commission de la CEDEAO s'est tenu du 31 Juillet au 02 Août 2008 au « Grand hôtel de Bamako » – République du Mali, « **l'atelier régional de validation du cadre règlementaire de la CEDEAO sur l'homologation des pesticides** » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD).

L'atelier a eu pour objectif principal de valider les « Protocoles d'expérimentation pour l'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides »

Les résultats attendus de cet atelier étaient les suivants:

- les participants sont informés de l'état d'avancement du processus d'harmonisation des cadres règlementaires relatifs à l'homologation des pesticides au sein de la CEDEAO;
- le contenu technique du projet de Règlement d'exécution relatif aux protocoles d'expérimentation de l'efficacité biologique en vue de l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest est validé par les participants.

Ont participé aux travaux :

- Les représentants¹ des Etats membres de la CEDEAO : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Togo
- Des Experts et personnes ressources
- Des représentants d'organisations régionales et internationales: UEMOA, CRSA, CMA/AOC, HUB RURAL, COLEACP/PIP, IITA, RECAO.
- Les institutions techniques d'appui au processus: CILSS/INSAH,
- Et des cadres des Départements de la CEDEAO

Le Commissaire Chargé de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en Eau, Mr. Ousseini SALIFOU, a représenté au plus haut niveau la Commission de la CEDEAO. La liste nominative des participants est jointe en annexe.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de son Excellence, le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine représenté par le Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées assurant son intérim. Les Ministres maliens en charge des Départements suivants ont honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture : Agriculture ; Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Environnement et Assainissement. Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche, ainsi que celui de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce étaient représentés par leurs Conseillers Techniques respectifs.

-Ay

¹ Du fait de la grève du personnel de l'ASECNA, certains délégués n'ont pas pu faire le déplacement de Bamako

Le Commissaire Chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, a, au nom du Président de la Commission de la CEDEAO, le Docteur Mohamed Ibn CHAMBAS, et en son nom propre, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a, en outre, situé l'importance du secteur agricole dans la création de richesses au niveau régional, l'emploi, la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le positionnement de la sous-région sur le marché international. Monsieur Ousseini SALIFOU a, en outre, indiqué que « l'harmonisation des protocoles expérimentaux devrait permettre d'utiliser les pesticides dans un cadre réglementaire régional pour une production saine et acceptée par les réseaux d'acteurs socioprofessionnels et de la société civile de tous les pays ».

Le Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées de la République du Mali, a, d'abord, souhaité la bienvenue et un bon séjour aux participants en terre Malienne. Dans son discours d'ouverture, il a rappelé la place et le rôle socio économique de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest. Le Ministre a surtout indiqué que la validation des protocoles expérimentaux va permettre d'accroitre la compétitivité des filières agricoles de nos pays sur les marchés régionaux et internationaux afin d'assurer une meilleure croissance économique dans nos pays.

Aussi, a-t-il vivement encouragé les participants à accorder la plus grande attention aux travaux avant de déclarer ouvert l'atelier.

2.2. INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE L'ATELIER

Le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, Dr Daniel EKLU, a, à titre d'introduction, présenté le contexte dans lequel se tient cet atelier, développé les processus qui militent à la mise en place d'un cadre harmonisé pour l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest.

Les objectifs et les résultats attendus de l'atelier ont été partagés avec les participants.

2.3. MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ATELIER

Le bureau de l'atelier mis en place se compose comme suit :

Présidente: Burkina Faso (Mme OUEDRAOGO / KOULIBALY Watta)

Rapporteurs: Ghana (Mr Joseph C. EDMUND)

TOGO (Mr N'ladon NADJO)

2.4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Les travaux ont débuté par une présentation du Dr Amadou DIARRA, Secrétaire Permanent du Comité Sahélien des Pesticides (CSP). Elle a porté essentiellement sur le contexte de l'harmonisation des procédures, les principes généraux d'expérimentation des produits phytopharmaceutiques, l'équivalence et la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais conduits dans une même zone agro-écologique couvrant plusieurs pays de la CEDEAO.

Les travaux qui se sont déroulés en plénière, et en groupes de travail, ont abouti aux résultats suivants :

3. RESULTATS DES TRAVAUX

Huit (08) protocoles cadres et neuf (09) protocoles spécifiques ont été validés par les participants.

- Al

3.1. PROTOCOLES CADRES VALIDES

- 1. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des herbicides» PC-1;
- 2. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des insecticides et acaricides (entomologie des cultures)» PC-2 ;
- 3. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des insecticides et acaricides (entomologie des denrées stockées)» PC-3 ;
- 4. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des insecticides (lutte anti-acridienne)» PC-4 ;
- 5. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des fongicides (pathologie des semences) » PC-5 ;
- 6. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des fongicides et des bactéricides » PC-6 ;
- 7. « Protocole cadre pour l'évaluation biologique des fongicides (pathologie des denrées stockées) » PC-7 ;
- 8. « Protocole cadre pour l'évaluation des nématicides» PC-8.

3.2 -PROTOCOLES SPECIFIQUES VALIDES

- 1. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les carpophages du cotonnier » PC 2 PS 01 CEDEAO;
- 2. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les phyllophages du cotonnier » PC 2 PS 02 CEDEAO;
- 3. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les insectes piqueurs suceurs du cotonnier » PC 2 PS 03_CEDEAO;
- 4. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les foreurs des tiges de la canne à sucre » PC 2 PS 04_CEDEAO;
- 5. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les foreurs de tige du sorgho, du Mil et du maïs » PC 2 PS 05_CEDEAO;
- 6. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les foreurs des tiges du riz » PC 2 PS 06_CEDEAO;
- 7. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les insectes phyllophages du niébé » PC 2 PS 13_CEDEAO ;
- 8. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les insectes des gousses des légumineuses » PC 2 PS 15 CEDEAO;
- 9. « Protocole spécifique pour l'évaluation biologique des insecticides contre les mouches des fruits sur les arbres fruitiers » PC 2 PS 18_CEDEAO.

-M

RECOMMANDATIONS

A l'issue des échanges et discussions en plénière, l'atelier a formulé les recommandations qui suivent :

A la Commission de la CEDEAO, l'atelier recommande:

- 1. De mettre à la disposition du CILSS/INSAH (en collaboration avec les Structures nationales) les ressources nécessaires pour la coordination de l'élaboration des documents techniques notamment l'identification des cultures prioritaires et des organismes nuisibles de la zone humide de l'Afrique de l'Ouest et les Institutions habilitées à effectuer les expérimentations dans la sous région ;
- 2. De mettre en place des groupes de travail composés de représentants de pays anglophones, lusophones et francophones pour améliorer la qualité du contenu des documents techniques;
- 3. D'organiser une autre réunion technique pour la finalisation de ces documents ;
- 4. De prendre des dispositions nécessaires pour le démarrage effectif des travaux du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAP);
- 5. De clarifier les rôles des Etats membres dans le déroulement du processus ;
- 6. De prendre les dispositions nécessaires pour assurer une traduction équilibrée à tous les participants dans les langues de travail de la CEDEAO ;
- 7. De prendre les dispositions pour que la présentation des documents d'homologation soit harmonisée dans les langues de travail de la CEDEAO;
- 8. De s'assurer de la représentativité de tous les Etats membres qui devront déléguer les personnes directement concernées ;
- 9. De transmettre dans les meilleurs délais aux pays membres les documents validés.

Aux Etats membres de la CEDEAO, l'atelier recommande :

- 1. De prendre toutes les dispositions nécessaires pour la participation effective de leur délégué à des instances comme celle-ci ;
- 2. De prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les délégués soient les personnes indiquées pour de telles rencontres ;
- 3. De prendre toutes les dispositions nécessaires pour la diffusion aux parties prenantes des textes réglementaires adoptés ainsi que pour leur mise en application.

Fait à Bamako, le 02 Août 2008

Mme OUEDRAOGO/KOULIBALY Watta La Présidente

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants à l'Atelier Régional de validation des protocoles cadres et des protocoles spécifiques tenu, du 31 Juillet au 02 Août 2008, au « Grand Hôtel de Bamako », expriment leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, au Gouvernement du Mali, et au peuple Malien, pour l'accueil chaleureux, dont ils ont été l'objet durant leur séjour au Mali, ainsi que les facilités mises à leur disposition pour assurer le succès de leurs travaux.

Fait à Bamako, le 02 Août 2008

POUR L'ATELIER

Les Participants

A